

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 10/2018

Demande de crédit de CHF 850'000.--TTC, pour le déplacement des collecteurs « Caroline, N°54 et Longeraie-Parc, N°102 » dans le parc des sports sur la Commune de Morges



Adopté par le Comité de direction : le mercredi 7 novembre 2018

Séance de la Commission : le mercredi 14 novembre 2018 à 18h30

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Constat.....	3
3.	Descriptif des travaux.....	3
4.	Situations.....	4
5.	Devis estimatif des travaux.....	5
6.	Plan financier.....	6
7.	Conclusions.....	7

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 10/2018

Demande de crédit de CHF 850'000.--TTC, pour le déplacement des collecteurs « Caroline, N°54 et Longeraie-Parc, N°102 » dans le parc des sports sur la Commune de Morges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Romande Energie Services (RES) et Ville de Morges ont projeté de construire un nouveau réseau de chauffage à distance afin d'alimenter le nouveau quartier de la gare à Morges et le futur Centre aquatique. Le projet a été soumis à l'ERM qui a constaté que la variante choisie correspondait à une des deux variantes du déplacement des collecteurs « Caroline, N°54 et Longeraie-Parc, N°102 » étudiée en 2017. Le déplacement de ces collecteurs est projeté simultanément à l'implantation du réseau d'aquathermie « Morges-Lac », il permettra ainsi le redimensionnement au débit nécessaire du collecteur « Caroline, N°54 » et libérera l'espace souterrain de la place des sports pour de futurs aménagements tel qu'un parking souterrain.

Le présent préavis ne concerne que les collecteurs d'eaux usées de l'ERM. Les montants relatifs aux travaux de Romande Energie Services ne sont pas compris dans cette demande de crédit.

Les Communes de Tolochenaz et Morges sont intéressées au déplacement de ces canalisations.

2. Constat

La canalisation existante « Caroline, N°54 » a été construite en 1976 en PVC, elle a un diamètre de 400 mm. La longueur concernée est de 557 mètres. Elle est considérée en bon état et a quelques défauts majeurs ponctuels, par contre, elle est sous-dimensionnée. Lors de gros événements pluvieux, certains couvercles de chambres se soulèvent et des inondations d'eaux usées ont été constatées dans le parc des sports. Au vu du développement futur, il est nécessaire d'augmenter le diamètre afin de pouvoir s'assurer d'un débit suffisant.

La canalisation de « Longeraie-Parc, N°102 » a été construite en 1965 en béton d'un diamètre de 400 mm. La longueur concernée est de 126 mètres. Dans le cadre de la reconstruction et de la réhabilitation du collecteur « Longeraie-Parc » en 2005, cette canalisation de 126 mètres n'avait pas été réhabilitée car un projet de parking souterrain était déjà en cours d'étude. Elle est considérée en état « moyen » car elle n'est plus étanche et certains joints sont décalés. Il est nécessaire de la réhabiliter.

3. Descriptif des travaux

Les travaux de reconstruction du collecteur « Caroline, N°54 » consistent à déplacer celui-ci dans la route de la promenade du Petit-Bois et à augmenter le diamètre sur toute sa longueur, soit sur 630 mètres. Le diamètre du collecteur sera de 650 mm intérieur, avec une pente moyenne de 0.26%. La pose de ce collecteur devra être minutieuse car la pente est très faible. Le matériau du futur collecteur sera défini dans l'appel d'offre et sera

probablement en polyéthylène (PE), car les conduites posées par Romande Energie Services seront en cette matière et le prix sera plus attractif.

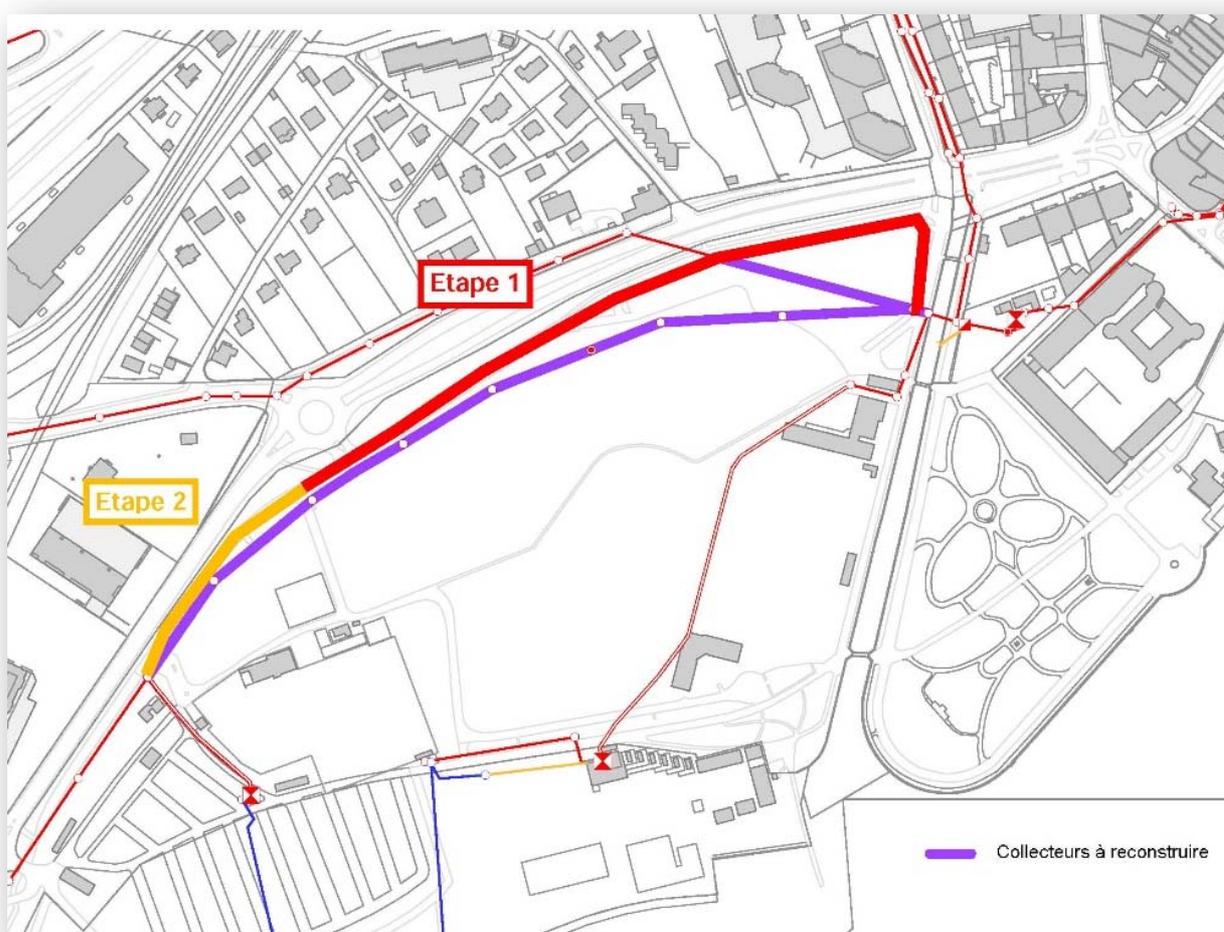
Les travaux seront réalisés en deux étapes

La première étape de 480 mètres sera réalisée en priorité et le démarrage des travaux est prévu en avril 2019. Il s'agira de poser, en fouille commune, le collecteur en parallèle des deux conduites d'aquathermie « Morges-Lac ». La profondeur de la canalisation se situera entre 1.00 et 3.00 mètres et 6 nouvelles chambres d'accès seront construites. La durée des travaux pour l'ERM est estimée à 4 mois.

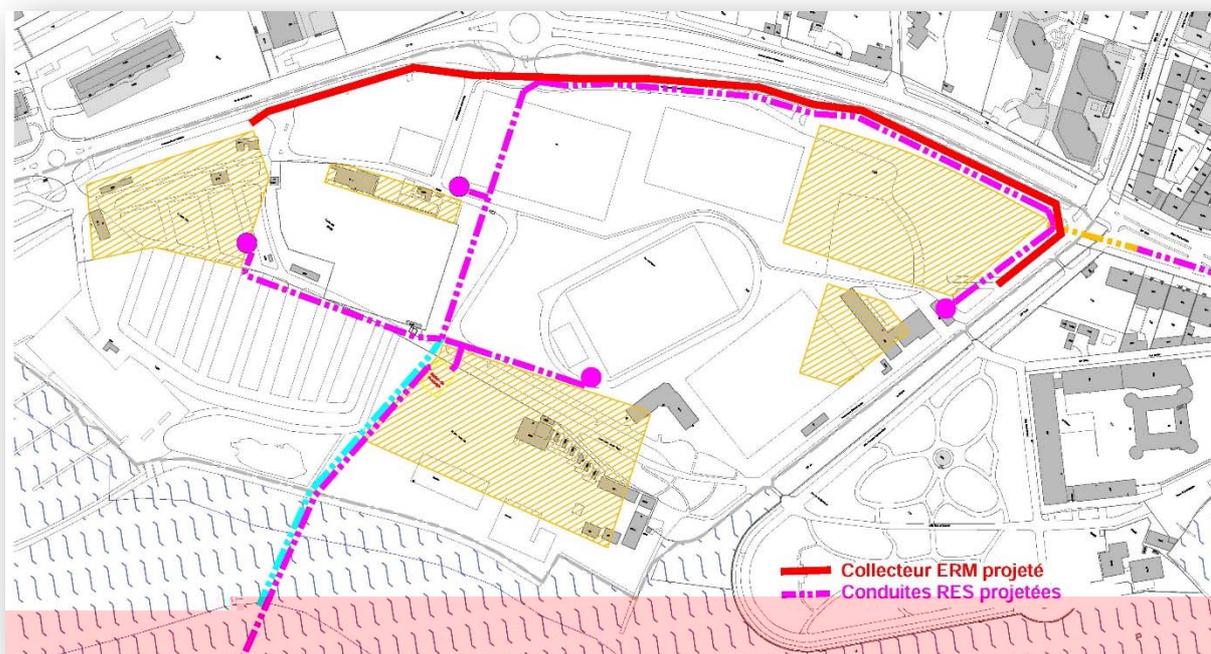
La deuxième étape de 150 mètres sera réalisée selon l'avancement des travaux de la première étape et des appels d'offres rentrés. Il s'agit de poser le collecteur dans une fouille prévue uniquement pour l'ERM dont la profondeur de la canalisation se situe entre 0.70 et 1.30 mètres. La profondeur de la chambre de tête est faible, il faudra probablement faire un doublage du collecteur sur les 100 premiers mètres. Seules deux nouvelles chambres d'accès seront construites. La durée des travaux pour ce tronçon est estimée à 2 mois.

4. Situation

Situation collecteurs existants et futurs ERM



Situation collecteurs et conduites projetés



Légende : ——— Conduite d'aquathermie « Morges-Lac » projetée

5. Devis estimatif des travaux

Les prix considérés dans le cadre de ce préavis sont basés selon un devis des travaux fait en octobre 2018. Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Travaux de génie civil (déplacement des canalisations)	CHF	655'000. --
Essai d'étanchéité, curage et contrôles TV	CHF	5'000. --
Divers et imprévus (~10%)	<u>CHF</u>	<u>66'000. --</u>
Montant des travaux	CHF	726'000. --
Prestations ingénieur civil (projet et soumission)	CHF	30'200. --
Prestations ingénieur civil (exécution)	CHF	29'400. --
Prestations de géomètre, implantation et relevés de chantier	<u>CHF</u>	<u>3'600. --</u>
Montant total hors taxe	CHF	789'200. --
TVA 7.7% (arrondie)	<u>CHF</u>	<u>60'800. --</u>
Montant total TTC de la demande de crédit	CHF	850'000. --
		=====

6. Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	850'000. --
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>127'500. --</u>
Solde	TTC	CHF	722'500. -- =====

Répartition entre les Communes

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant sera réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Tolochenaz et Morges.

La part facturée à chacune des Communes s'élèvera donc à : CHF 361'250. -- TTC

Facturation

La facturation interviendra dès le bouclage du projet.

7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N°10/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CH 850'000.-- TTC**, pour le déplacement des collecteurs « Caroline N°54 et Longeraie-Parc N°102 » dans le parc des sports sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 7 novembre 2018.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 8 novembre 2018 /DM/bb

Commissaires :

Mme Eva Frochaux, Morges
MM. Pierre-Marc Burnand, Morges
Olivier Jeanneret, Tolochenaz
Edmond Piguët, Vufflens-le-Château
Joseph Weissen, Morges

Délégué du Comité de direction :

M. Salvatore Guarna

Délégués de l'ERM :

M. Tony Reverchon
Mme Dominique Mathey

Séance de la Commission :

Mercredi 14 novembre 2018 à 18.30 heures à l'ERM